

■ **Markaj Consulting**, à Fribourg, exploitation d'une agence d'assurances. Entreprise individuelle. (FOSC du 02.12.2002, p. 6). Par ordonnance du 17.03.2003, le Président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg, a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 275 du 20.01.2004
(02087436 / CH-217.1.001.831-7)